Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 044-214401234-20261020-DEL_53_2026-DE

MAIRIE PIERRIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 20 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Florent COUTANT, Maire, suivant convocation transmise le mercredi 14 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : COUTANT Florent, GARÇON Vincent, PLANTARD Fabrice, HERVÉ Manuella, MORRA QUÉREAU Angélina, GARÇON Olivier, HALLET Xavier, HAUBOIS Carole, LEFEUVRE Éric, LEPAROUX Sonia, LODDÉ Cathy, MARTIN Loïc, VEILLARD Anne-Marie
Excusé ayant donné procuration : MOREAU Sabrina à HAUBOIS Carole
Absents : DUBOURG Fabien

Secrétaire de séance : LODDÉ Cathy

2026-053 - Contrat Saga Lab contrôle des équipements Celtic Parc

Rapporteur : GARÇON Vincent

Le contrôle des équipements sportifs et des jeux est une obligation, décret n° 94-699 du 10 août 1994 et ses annexes. Après 2 ans de fonctionnement, il y a lieu d'étendre au Celtic Park, les contrôles effectués sur les autres sites par la Société Saga Lab. Un contrat a donc été établi (en pièce jointe).

Le conseil municipal, conscient des obligations afin de répondre aux exigences de sécurité,

- décide d'inscrire cette dépense au budget municipal,
- autorise M. le Maire à signer le contrat ainsi établi et toute pièce en découlant

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 octobre 2026

La présidence de séance,
Florent COUTANT, Maire

Le secrétariat de séance,
Cathy LODDÉ

MAIRIE de PIERRIC 44 (Loire-Atlantique)